

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 septembre 2018**

**Objet : Décision modificative N°1 sur le Budget Principal
Décision modificative N°1 sur le Budget annexe Corrèze**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq septembre à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quatorze septembre 2018, se réunit en session ordinaire, salle Plénière, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 50

Présents : 39 (dont 6 procurations) - 129 voix

Votants : 39 Pour (129 voix)

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président) – 6 voix
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP) – 15 voix
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP) – 6 voix
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP) – 2 voix
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP) – 6 voix
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP) – 6 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix
Mr Nady BOUALY – 1 voix
Mr Michel BREUILH – (suppléant de Mr Arnaud Collignon) - 1 voix
Mr Henri CERTE – (suppléant de Mr Francis Comby) – 1 voix
Mr Eric CORREIA (procuration donnée à Mr Nady Bouali) – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme Hélène Rome) - 6 voix
Mr Pierre COUTAUD – 2 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (suppléant de Mr Didier Marcellaud) – 1 voix
Mr Francis DUBOIS – 1 voix
Mr Patrick DUROUX – 1 voix
Mr Gilbert FRONTY – (suppléant de Mme Stéphanie Vallée) - 6 voix
Mme Sarah GENTIL – 2 voix
Mr Vincent JALBY – (procuration donnée à Mr Jean-Marie Bost) - 2 voix
Mr Philippe JENTY – 2 voix
Mr Alain LAGARDE – (procuration donnée à Mr Michel Breuilh) - 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Alain Faucher) - 1 voix
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – 1 voix
Mr Christophe PATIER – 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET – 1 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix
Mr Gérard ROUMILHAC - 1 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Hélène Faivre) - 6 voix
Mr Jean-Claude TRUNDE – (suppléant de Mr Sylvain Gaudy) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (procuration donnée à Mr Patrick Duroux) – 1 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr François VINCENT – (suppléant de Mr Mathieu Hazouard) - 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente Département Creuse
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président Département Hte-Vienne
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Président Agglo Grand Guéret
Président du Syndicat de la Diège
Président Département Corrèze
Vice-Président Syndicat de la Diège
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Conseiller Départemental de la Corrèze
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Délégué Titulaire du Syndicat de la Diège
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Présidente Département Creuse
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY – (et son suppléant)
Mr Didier BARDET – (et son suppléant)
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant)
Mr Pierre DESARMENIEN – (et son suppléant)
Mr Thierry GAILLARD - (et son suppléant)
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant)
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant)
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant)
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant)
Mr Christian PRADAYROL - (et son suppléant)
Mr Thierry TROLONG – (et son suppléant)

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Vice-Président Département Creuse
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Président de la CC Briance Combade
Président de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Portes de la Creuse en Marche

REÇU EN PREFECTURE

1e 01/10/2018

Application agréée E-legalite.com

Une première décision modificative est nécessaire pour le budget principal et le budget annexe Corrèze.

BUDGET PRINCIPAL

Pour les besoins du Syndicat, il convient de prévoir certains transferts de crédits entre chapitres tel que définis ci-après :

FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	RECETTES
11 (charges à caractère général)	-20 900,00 €		
6226 (Honoraires)	-20 900,00 €		
12 (charges de personnel)	12 400,00 €		
631 (taxe sur salaires)	4 000,00 €		
6455 (assurance statutaire)	8 400,00 €		
66 (Charges financières)	8 500,00 €		
6615 (Charges financières - intérêts LTI)	8 500,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

BUDGET ANNEXE CORREZE

Eu égard au déblocage des fonds liés au prêt de 5 millions d'euros contracté avec la banque postale et inscrit au budget annexe Corrèze, des frais de commission ont été prélevés à hauteur de 5 000 €.

Cette dépense de fonctionnement n'était pas inscrite au Budget annexe Corrèze. Il convient donc de créer l'article 627 et d'y inscrire les crédits correspondants.

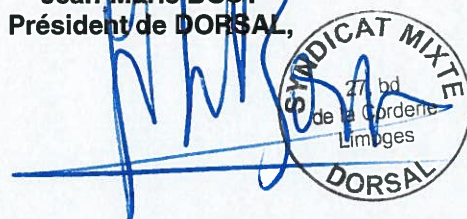
Par ailleurs des crédits ont été inscrits à l'article 66111 à hauteur de 23 000 € pour des frais d'intérêts d'emprunts. Or le montant qui sera prélevé le 1^{er} décembre s'élève à 24 541.66 €. Il convient alors d'inscrire au budget le complément.

FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE CORREZE			
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	RECETTES
11 (charges à caractère général)	5 000,00 €	74 (charges à caractère général)	6 542,00 €
627 (frais de commissions)	5 000,00 €	7473 (Département)	6 542,00 €
66 (Charges financières)	1 542,00 €		
66111 (Charges financières - intérêts emprunts)	1 542,00 €		
TOTAL	6 542,00 €	TOTAL	6 542,00 €

Après délibération, les délégués du comité syndical, votent, à l'unanimité :

- la décision modificative N°1 pour le budget principal dans sa totalité et par chapitre
- la décision modificative N°1 pour le budget annexe Corrèze dans sa totalité et par chapitre

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

